

RULEBOOK AQHA pour l'ORGANISATION DES CONCOURS AQHA

Mise à jour 2016

SHW 100 : L'approbation d'un show AQHA est un privilège, non un droit, accepté ou rejeté à la discrétion de l'AQHA annuellement suivant une estimation continue du candidat, reposant en partie sur la compétence de la direction du concours, le respect des règles AQHA, la qualité du concours et le service aux membres AQHA.

SHW 100.1 : L'AQHA se réserve le droit d'approuver seulement le nombre de concours par année calendaire qui semble appropriée pour une même organisation ou direction.

SHW 100.2 : Une classe approuvée AQHA signifie une épreuve officielle avec résultats qui sont enregistrés comme officiels à l'AQHA.

SHW 100.3 : L'AQHA informera officiellement de l'approbation pour une classe ou un show particulier ou notifiera à l'organisation ou à l'individu candidat les raisons du refus.

SHW 100.4 : La non approbation de certaines classes n'invalide pas la reconnaissance du show.

SHW 100.5 : Toutes les classes approuvées doivent être ouvertes à tout propriétaire de QH correspondant aux conditions d'âge, de propriété et d'éligibilité. L'adhésion à l'AQHA et/ou AQHYA pour les shows youth est la seule adhésion obligatoire.

SHW 100.6 : Pour concourir dans une classe AQHA, un cheval doit être inscrit dans la classe avec la direction du show avant le début de l'épreuve.

SHW 100.7 : Le concurrent doit remplir précisément tous les formulaires et assume la responsabilité de ses erreurs.

SHW 100.8 : Un cheval inscrit dans une classe inadéquate peut être transféré dans une classe correcte après la sortie des listes officielles.

SHW 100.9 : Tout concurrent quittant un show après y avoir participé perdra tous les droits et primes attribués avant cette annulation. Sauf cas de maladie invalidante ou de blessure pour lui ou son cheval ou d'une maladie grave ou de décès dans sa famille. Alors toutes les primes gagnées doivent être payées.

SHW 100.10 : L'approbation de l'actuel et des futurs shows sera refusée à tout show AQHA n'ayant pas payé les services rendus par des tiers (par exemple : juges, location des vaches, location du site, assurance, test antidopage, etc) ou n'ayant pas payé les primes aux concurrents.

SHW 100.11 : Les tonneaux ne peuvent pas servir de marqueurs sauf pour la classe de Barrel.

SHW 100.12 : Les chaises ne peuvent servir de marqueurs pour aucune classe.

SHW 100.13 : Pour les épreuves de vitesse, il est recommandé que la herse soit passée avant le départ et après chaque 7^{ème} dossard – la direction du concours peut herser plus souvent.

SHW 100.14 : Un des individus désigné sur la demande d’approbation du show comme manager ou secrétaire des shows AHQA ou Spécial Events doit avoir assisté à un séminaire de show management AQHA durant les 5 années précédentes.

SHW 100.15 : Les managers et secrétaires d’une alliance show ne sont pas obligés de participer à un séminaire AQHA pour gérer une alliance Event.

SHW 100.17 : Une organisation de show délinquante et/ou coutumière de soumettre des (1) demandes.....(2) résultats, (3) informations incomplètes ou (4) ne donnant pas les résultats électroniquement sera examiné par le « Bureau des shows » AQHA Show Concil.

SHW 100.18 : La direction du show n’est pas autorisée à ajouter au nombre total des shows approuvés.

SHW 101 : Nouveau/1^{er} show/Spécial Event : Refusés ou n’ayant pas eu lieu l’année précédente sont considérés comme nouveau show.

SHW 101.1 : Une lettre de demande pour un nouveau show doit être adressée au directeur des shows AQHA avec un droit de \$ 25 non remboursable.

SHW 101.2 : Les candidats désirant organiser un show AQHA doivent obtenir d’abord l’approbation de l’AQHA.

SHW 101.3 : Aucun nouveau show, y compris un spécial event ne sera approuvé s’il existe déjà un show ou un spécial event le même jour dans le périmètre spécifique dépendant de la région. (*l’Europe est la région 11 – Cette règle ne s’applique pas*).

SHW 102 : L’approbation pour un show pré existant avec une date prioritaire n’est pas automatique et doit être obtenue pour chaque show.

SHW 102.1 : Pour obtenir l’approbation pour un show pré existant avec une date prioritaire, la demande d’approbation doit (1) être correctement et entièrement remplie, (2) être accompagnée du paiement du droit, (3) soumise et reçue au moins 120 jours avant le 1^{er} jour du show pour être publiée dans 2 éditions de AQHA Journal et (4) accompagnée d’une liste de toutes les classes AQHA ou non et un programme provisoire.

SHW 103 : Dates prioritaires pour show pré existant. Un show AQHA, y compris 1 show level 1 (novice) “santionned” par l’AFQH, ayant eu lieu l’année précédente a priorité pour réserver le même jour par semaine calendaire pour l’année en cours jusqu’à “terminated” par l’AQHA.

SHW 103.2 : Un show bougeant vers un congé, suivant une évolution calendaire normale rencontrant un conflit avec un show pré existant, doit modifier ses dates.

SHW 103.3 : Avoir une date prioritaire est un privilège, non un droit et ne peut pas être vendu ou transféré à une autre organisation. La violation de cette règle entraînera une action disciplinaire.

SHW 103.4 : Pas de date prioritaire d'année en année pour : Spécial Events, Introductory show, Versatility Ranch Horse shows et show pour personnes handicapées.

SHW 103.5 : Un show ne gardera pas sa date prioritaire pour les années suivantes s'il est annulé pour d'autres raisons que :

SHW 103.5.1 : Force majeure (feu, crue, tempête, tornade, etc...)

SHW 103.5.2 : Conflit avec le lieu d'accueil (avec preuve écrite par le lieu d'accueil)

SHW 103.5.3 : Perte du lieu d'accueil indépendant de la direction du show (preuve écrite du lieu d'accueil).

SHW 103.5.4 : Conflit avec un évènement AQHA (*Régional, expérience championship*).

SHW 103.5.5 : Maladie équine ou infection, problème sanitaire

SHW 103.5.6 : Un show changeant de responsable (l'individu ou le groupe financièrement responsable du show) ou de nom, qui se déplace de plus de 150 miles ou change d'Etat (USA) est considéré comme un nouveau show sans date prioritaire.

SHW 104 : Le montant de l'approbation est basé sur le nombre d'entrées de l'année précédente – cf liste p.47

SHW 105 : Le montant pour une demande tardive dépend de la date de réception au bureau AQHA.

SHW 105.1 : Show/Special Event (*plus souple pour l'Europe*)

\$ 200 – 90 à 119 jours avant le show

\$ 400 – 60 à 89 jours avant le show.

\$ 1000 – moins de 59 jours et peut être refusé.

SHW 106 : Modification dans une demande après l'avoir remplie, peut être faite après la limite de 120 jours notifiée ci-dessus, si l'AQHA peut publier la modification dans une parution de l' AQHA Journal avant le show. (*plus souple pour l'Europe*)

SHW 107 : Demande de modification de date et/ou lieu doit être faite par écrit et accompagnée de \$25 non remboursables. (*pas pour l'Europe*)

DESCRIPTION DES DIFFERENTS SHOW AQHA

SHW108. TYPES DE SHOWS :

Salons et foires : Certains des plus grands shows AQHA ont lieu lors de salons ou de foires. Ces évènements rassembleurs, qui proposent des shows pour d'autres animaux, offrent tous les niveaux de compétition.

SHW108.1 Double judge/double point (DJ/DP**)**

Ce format représente un show avec deux juges qui jugent indépendamment l'un de l'autre. Les concurrents classés peuvent gagner deux sets de points sans avoir à concourir deux fois.

La majorité des concurrents de ces shows sont très compétitifs, avec une grande qualité de cavaliers et de QH. Payer deux droits d'entrée, une par jugement entrainera deux résultats séparés et donc deux sets complets de points AQHA.

SHW108.1.1 : Tous les salons et foires qui remplissent leurs obligations recevront l'approbation d'un show Double point/Double juge par année.

SHW108.1.2 : Pour les shows à plusieurs juges, pour les classes de vitesse, un seul juge peut superviser la(les) classe(s) et signer les sets de cartes de juges.

SHW108.1.3 : La direction du show peut retourner au format original après avoir offert un DP/DJ show.

SHW108.1.4 : Un maximum de deux DP/DJ shows existants désignés par l'AFQH et de DP/DJ shows organisés par un salon ou une foire peuvent évoluer vers un format de 3 ou 4 juges si cela n'augmente pas le nombre de shows dans ce circuit.

SHW108.2 : SPLIT/COMBINED (S/C). Deux shows consécutifs (comme un le samedi et un le dimanche) peuvent être combinés en un seul show et séparés sur deux jours. Il y a deux juges et deux sets de points mais chaque classe a lieu une seule fois. Deux droits d'entrée sont à payer.

SHW108.2.1 : les S/C show existants peuvent modifier leur programme pour permettre qu'un show de 2 jours se passe sur 2 ou qu'un show de 2 jours soit sur une seule journée.

SHW108.2.2 : Deux shows consécutifs peuvent être autorisés à devenir un seul show avec les classes séparées en un maximum de deux jours consécutifs avec deux juges et deux sets de points AQHA avec les classes courues une seule fois. Un maximum de combinaison de shows pour une journée est de 4 shows. Pas plus de 4 juges ne peuvent juger en même temps dans le terrain.

SHW108.2.3 : La direction du show sélectionne les classes jugées chaque jour par chaque juge séparément et permet que d'autres classes soit jugées sous la forme Split/Combined (S/C) avec les deux juges en même temps.

SHW108.3 : Special Events(SpEv) ; Comme son nom l'indique un Special Event présente deux disciplines séparées comme team penning et ranch sorting, barrel racing et pole bending, ou des disciplines de lasso comme team roping et tie-down roping. Les cavaliers expérimentés comme les concurrents de loisir participent aux Special Events (SpEv). Un seul set de points est attribué à chaque SpEv. Un maximum de deux disciplines est permis pour ce type de show. Chaque pays peut demander l'approbation de deux SpEv par catégorie annuellement

SHW108.3.1 : Les organisations ou individuels souhaitant organiser un SpEv doivent obtenir préalablement l'approbation de l'AQHA pour que les résultats soient reconnus et les points attribués aux chevaux placés.

SHW108.3.2 : Toutes les règles de l'AQHA s'appliquent aux SpEv.

SHW108.3.3 : Il est possible à deux shows Special Event existant de devenir « Double Judged. Cette approbation est accordée pour des SpEv de bonne tenue, ayant lieu dans le même endroit et à la même date pour trois années consécutives. Des shows ou des points supplémentaires ne peuvent être ajoutés à des classes existantes.

SHW108.3.4 : L'association affiliée nationale (AFQ°H peut demander l'approbation de deux Sp Ev par catégorie.

SHW 108.4 : Level 1 (Novice) Rookie (All Novice). Ce sont des shows organisés ou approuvés par une association nationale affiliée à l'AQHA généralement en show séparé mais ils peuvent être associés à un show AQHA ou non. Un minimum de 6 classes level 1 (Novice) youth et 6 classes level 1 (Novice) amateur sont recommandées. Un stage avec un « Professionnal horseman AQHA » doit accompagner le show. Le juge du show ne peut pas encadrer le stage sauf dans les nations internationales (hors Amérique du Nord). Les shows level 1 (novice) peuvent être sur 2 jours et un seul set de points sera attribué.

SHW 108.5 : Alliance shows (AL EV). Des points AQHA peuvent être gagnés dans les shows des partenaires de l'AQHA comme la NCHA (Cutting), la NRHA (Reining), le NRCHA (Working com horse), le NSBA (National Snaffle bit association), CMS (Cowboy mounted shouting), etc. L'obtention des points AQHA s'appuie sur le système AQHA pour les cavaliers qui concourent dans les 2 associations. Les concurrents doivent remplir les conditions de propriété et de l'éligibilité de l'AQHA. Une liste complète des partenaires de l'AQHA est disponible sur AQHA.com.

SHW 108.6 : Compétition de Ranch Horse (RH) met en évidence la polyvalence du cheval de ranch dans 4 catégories : ranch riding, ranch trail, ranch reining, ranch cutting, ranch cow et ranch conformation. Des points sont attribués dans chaque classe, suivant le classement et selon le nombre de chevaux ayant réellement participé. Pour les gagnants "overall" qui entrent dans les 6 classes, des points sont également attribués suivant les crédits cumulés de chaque classe. Pour recevoir les points dans la compétition (overall) VRH, un couple cheval/cavalier doit participer aux 6 classes – les classements annuels sont basés sur le nombre de points "overall". La compétition de versality ranch horse promeut l'aisance athlétique et la polyvalence du cheval.

SHW 108.7 : Paraéquitation : Cette compétition est ouverte aux personnes présentant un handicap moteur ou cognitif qui aiment concourir avec des QH. Les classes peuvent être proposées à des shows ou événements AQHA, des concours de paradressage ou en concours séparé. Pour participer en EWD, un formulaire de diagnostic AQHA et un pour l'adaptation de l'équipement autorisé doivent être soumis à l'AQHA. Après réception de ces documents, une carte d'adhérent AQHA portant la mention EWD sera émise.

SHW 108.10: Introductory shows. Pour attirer de nouveaux participants dans des shows AQHA, celle-ci peut, à sa guise, ignorer ou assouplir certaines règles pour les "Introductory shows" qui incluent des classes au milieu d'autres classes ouvertes à tous. Les "Introductory shows ne bénéficient pas de la priorité de date.

SHW 108.10.1 : Les règles pouvant être assouplies pour les I.S incluent : la proximité de lieu et de date avec d'autres shows, qualifications et obligations des officiels ou l'utilisation de juges novices.

SHW 108.10.2 : Un I.S est autorisé à inclure des règles d'éligibilité pour des concurrents "limited" catégories youth, amateur et open.

SHW 108.10.3 : Sauf indication express de l'AQHA, les règles AQHA sont appliquées.

SHW 108.10.4 : L'AQHA se réserve le droit d'exiger 6 types de classes : Western pleasure, Showmanship, horsemanship, hunter under saddle, hunt seat equitation et trail.

SHW 108.10.5 : Introductory Shows qui dure plus de 12 heures paiera une amende.

SHW 108.10.6 : Pas de points « Incentive funds » dans les Introductory Shows.

SHW 108.10.7 : Les points des Introductory Shows ne comptent pas pour la qualification au World show ou pour les gains de l'incentive funds

SHW 108.10.8 : Un concurrent placé dans les 10 premiers dans une classe au World show AQHA (championnat du monde) ne peut pas participer dans cette classe à un Introductory show.

SHW 108.10.9 : Les Introductory Shows comptent pour la qualification pour le championnat level 1 (Novice).

SHOW 109 : Programmes – La Direction du concours peut programmer des classes l'après-midi ou le soir la veille du show sauf s'il entre ainsi en conflit avec un autre show. Par exemple, pour un show de week-end, le show du samedi peut commencer le vendredi après-midi et le show du dimanche le samedi après-midi après la fin du show prévu le samedi.

SHW 109.1: Les concours avec 2 ou plus terrains peuvent commencer :

SHW 109.1.1 : Les classes de vitesse , team penning ou ranch sorting après 16 heures même si le show du jour est encore en cours.

SHW 109.1.2 : Les autres classes du jour suivant n'importe quand l'après-midi ou le soir seulement si les classes de vitesse, le team penning ou le ranch sorting du jour sont encore en cours.

SHW 109.1.3 : Un show avant que l'autre soit terminé avec la permission préalable de l'AQHA.

SHOW 110 : Les juges doivent être choisis dans la liste des juges approuvés par l'AQHA.

SHW 110.1 : Si un juge est incapable de remplir son engagement, l'accord pour une substitution est à la discrétion de l'AQHA.

SHW 110.2 : Un show doit placer le nom du juge du show dans au moins une édition de l'American QH Journal avant la date programmée du show. Il est fortement recommandé de donner le nom du juge dans le formulaire d'entrée et le catalogue ou la première liste.

SHW 110.3 : Il est fortement recommandé que le juge ne travaille pas plus de 10 heures par jour. Si les heures passées à juger sont susceptibles de s'allonger excessivement, la direction du concours doit prévoir de recruter des juges supplémentaires.

SHW 110.4 : Un juge AQHA peut demander un prix inférieur au minimum de \$200 pour les shows versatility ranch horse. Les « Level 1 (novice) » shows, les « spécial events » et les shows pour personnes handicapées.

LEVELING PROGRAM: Le système des niveaux :Le système de niveau s'appliquera seulement en 2016 en Europe. A partir de 2015 ,l'AFQH propose les catégories (ou divisions) Rookie Youth et Rookie Amateur pour les cavaliers ayant moins de 10 points AQHA et les catégories (ou divisions) Youth, Amateur et Open.

Les catégories Rookie Youth , Rookie Amateur de classe performance (hors Halter) rassemblent tous les âges de chevaux (AA : All Ages)

En catégorie Open,l'AFQH propose des classes Junior (inférieur à 6 ans) et Senior (à partir de 6 ans) en Western Pleasure, Hunter under Saddle, et réining. Le western riding Open et le trail Open sont pour tous âges de chevaux (all ages). Les cheavux peu

expérimentés de tous âges peuvent entrer dans les classes green western riding et green trail avec des patterns plus faciles.

SHW 112 : Les classes. Dans les classes scorées, les niveaux 2 (intermediate progressive) et 3 (open) seront groupées. L'organisation peut choisir de grouper aussi toutes les niveaux dans les autres classes. Elle peut aussi grouper ou non les classes rookies et level 1 (novice).

SHW 112.1 : Pour les classes groupées ou séparées, les points pour level 2 (intermediate progressive) sont basés sur le nombre d'entrées Level 2 (intermediate progressive) dans la classe.

SHW 112.2 : La règle ci-dessus est la même pour le niveau level 3.

SHW 112.3 : Une approbation peut être obtenue pour des classes junior et senior sauf pour Western pleasure, reining et working cow qui peuvent être divisées en 3 classes.

SHW 112.4 : Aucun cheval de 2 ans ne peut être présenté en classe de performance avant le 1^{er} juillet de son année de 2 ans sauf en Showmanship.

SHW 112.5 : Jumping – team penning et ranch sorting sont des classes uniquement "All Ages" (tous âges de chevaux rassemblés).

SHW 112.6 : Seuls les chevaux de 5 ans et moins peuvent être présentés en classe junior.

SHW 112.7 : Seuls les chevaux de 6 ans et plus peuvent être présentés en classe senior.

SHW 112.8 : Les classes junior et senior, junior et hackamore/snapple bit (backamore western ou mors de filet) ou les 3 peuvent être combinées si une ou 2 divisions comprend seulement 1 ou 2 entrées. Ou une classe tous âges (all ages) peut être séparée sous la direction du juge et de la direction du concours avec le consentement unanime de tous les concurrents de la classe ou des classes en question. Si un show veut rassembler des classes junior et senior reining et a une classe hackamore/snapple bit, cette dernière sera toujours approuvée. Les engagements seront acceptés après que la classe ait été rassemblée. Si des classes ont été combinées et des entrées en plus acceptées de sorte qu'il y a maintenant 3 ou plus d'entrées dans les 2 catégories open ou youth, les classes doivent être redivisées comme elles l'étaient au début.

SHW 112.9 : Dans toutes les classes de performance où les concurrents se présentent individuellement, l'ordre de passage sera déterminé par tirage au sort par la direction du concours. Dans toute classe, les chevaux doivent être rassemblés à temps pour que le jugement commence à l'heure et se poursuive sans délai. Ils doivent se tenir prêts jusqu'à ce que le juge les remercie. La participation à la classe peut être refusée à un concurrent en retard.

SHW 112.10 : Dans toutes les classes performance, les chevaux sont montés à califourchon sauf en "pleasure driving" où ils sont attelés et en showmanship où ils sont menés en licol.

SHW 112.11 : Pour les shows avec multiples juges et terrains qui offrent la possibilité de se présenter à volonté pour le trail, western riding et working hunter, il

est obligatoire de faire des groupes rassemblant les concurrents par niveau. L'ordre de passage pour chaque groupe sera fait par hasard. Par exemple : si le niveau des concurrents et/ou des chevaux pour le level 1 (novice) et youth 13 et moins est semblable, ils seront dans un autre groupe et pourront concourir sur un parcours plus difficile – le même pattern doit être utilisé dans chaque groupe.

SHW 112.12 : Il est obligatoire que les patterns et les parcours soient affichés au moins 1 heure avant le début de la classe.

SHW 112.13 : Le score dans les éliminatoires ou les manches ainsi que celui de la finale, ou seulement le score de la finale détermineront le classement final – la constance de la performance est une considération primordiale.

SHW 112.14 : Si un show ne propose pas la classe performance halter obligatoire dans la catégorie open, ses résultats ne seront pas reconnus.

SHW 112.15 : L'AQHA recommande fortement que la direction du concours propose une catégorie youth pour les concurrents de 18 ans et moins et une catégorie amateur.

SHW 113 : Procédures spécifiques pour les classes (leveled) de niveau :

SHW 113.1 : Classes se courant individuellement suivi d'un temps sur la piste : horsemanship, hunt seat equitation, hunter under saddle.

SHW 113.1.1 : Tous les concurrents exécutent à la partie "sur le pattern".

SHW 113.1.2 : Le classement est fait et les meilleurs concurrents du juge reviennent pour le travail sur la piste. Le juge placera au maximum 15 concurrents.

SHW 113.1.3 : Les concurrents level 2 (intermediate) non appelés initialement pour le travail en piste attendront pour voir si un travail en piste séparé pour le niveau 2 est nécessaire.

SHW 113.1.4 : Si suffisamment de concurrents niveau 2 sont dans le classement pour l'attribution des points disponibles, aucun travail en piste supplémentaire sera nécessaire.

SHW 113.1.5 : Si le nombre de concurrents niveau 2 dans le classement initial du juge ne permet pas l'attribution de tous les points disponibles, les concurrents de niveau 2 restants, seront rappelés pour un travail en piste et le juge attribuera les points restants pour le niveau 2.

SHW 113.1.6 : Si une finale est nécessaire pour le niveau 2 pour distribuer les points, à discrétion du juge – les concurrents peuvent être amenés à travailler dans une seule direction.

SHW 113.2 : Classes individuelles – Western riding, trail, working cow, cutting, roping, reining, working, hunter, equitation over fences, jumping et showmanship. A discrétion du juge, l'ordre de passage sera par séquences ou blocs et les classes se courront en concurrence. Les concurrents seront classés pour distribuer tous les points niveau 2 et 3 à attribuer.

SHW 113.3 : Les classes de groupe : Western pleasure, hunter under saddle, pleasure driving.

SHW 113.3.1 : Tous les concurrents participent en piste. Puis la classe est placée – le juge place 15 concurrents au maximum.

SHW 113.3.2 : Si un nombre suffisant de concurrents niveau 2 est placé pour l'attribution des points, un autre travail en piste est inutile.

SHW 113.3.3 : Si le nombre de concurrents niveau 2 placés ne permet pas l'attribution de tous les points possibles, les concurrents restants reviendront pour un travail en piste pour attribuer les points disponibles pour le niveau 2.

SHW 113.3.4 : Si une finale est nécessaire pour distribuer tous les points pour le niveau 2, une seule direction peut être demandée.

SHW 113.4 : Halter – Quand une classe de halter est dans le système de niveaux, il y a 2 options de jugement.

SHW 113.4.1 : Option 1 : Le juge place un maximum de 15 concurrents des niveaux 2 et 3 ensemble et les aligne tête à queue devant lui, dans l'ordre du classement.

SHW 113.4.2 : Puis les entrées de niveau 2, forment une ligne séparée pour refléter le classement de ce niveau pour le juge.

SHW 113.4.3 : Option 2 : Le juge place 15 entrées maximum sur la carte de jugement du niveau 3. Le juge encercle chaque entrée de niveau 2 sur cette carte de juge niveau 3. Ces entrées sont transférées sur la carte de juge de niveau 2.

SHW 113.5 : Quand une classe est par niveau (leveled), le speaker doit commencer par rookie, puis level 1 (novice) ou le niveau 2 puis le niveau 3 pour l'annonce des résultats.

SHW 114 : Level 1 – novice : Il n'y a pas de limite au nombre de classes novice qui peuvent être offertes. Néanmoins ; Showmanship, horsemanship et hunt seat sont fortement recommandées.

SHW 114.1 : Si une classe level 1 (novice) est demandée, alors les classes amateur ou youth correspondantes doivent aussi être offertes.

SHW 114.2 : Si c'est le même juge pour les niveau novice et les classes youth et amateur correspondantes, la classe novice sera programmée en premier sauf pour les classes de pattern où c'est le choix de la direction du concours.

SHW 114.3 : Les classes novice youth peuvent être pour les chevaux de tous âges ou séparés en groupe d'âge. Ceci doit être appliqué pour les 13 ans et moins et 14-18. Même système pour les amateurs.

SHW 114.4 : Level 1 (novice) – Halter peut être offert en tant que classe approuvée et éligible pour les points AQHA à tout show AQHA.

SHW 114.5 : Quelque soit le niveau, aucun étalon ne sera présenté en classe youth. Aucun étalon en classes rookies et level 1 (novice).

SHW 114.6 : Les gagnants des classes halter novice participent au classement grand et réserve champion uniquement pour les shows novice (pas en show régulier).

SHW 116 : Approbation d'une catégorie Open. Une catégorie Open est approuvée si sont proposées un minimum de 5 classes halter (stallions – mares- geldings) et une classe performance.

SHW 116.1 : Les classes halter doivent comprendre des classes séparées pour les 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans et plus et une performance halter.

SHW 116.2 : La direction du concours a la possibilité de combiner les groupes d'âge en 2 ans et moins et 3 ans et plus avec le consentement unanime des concurrents concernés.

SHW 116.3 : Les classes peuvent être combinées seulement s'il y a 2 ou moins d'entrées dans au moins un des groupes d'âge.

SHW 116.3.1 : Une fois que les groupes d'âge halter sont combinées et que les entrées supplémentaires sont prises, si, dans chaque groupe d'âge, ½ point ou plus peut être attribué, les groupes d'âge seront redivisés selon les classes originelles. La classe de performance halter continuera d'être une classe séparée.

SHW 116.3.2 : En halter, un grand champion et un réserve champion doivent être sélectionnés dans chaque sexe ayant 3 ou plus entrées.

SHW 117 : Approbation d'une catégorie amateur. Une catégorie amateur peut être approuvée séparément ou conjointement avec un show AQHA pour tous âges ou un show youth si au moins 4 classes de performance amateur sont proposées.

SHW 117.1 : Au choix de la direction du show n'importe quel nombre de classes de performance Sélect (50 ans et plus) peut être proposé et le concurrent a la possibilité de concourir dans la classe Sélect ou la classe tous âges.

SHW 117.1.1 : Les classes seront combinées en une classe pour tous âges s'il y a moins de 3 entrées dans la classe Sélect ou Amateur.

SHW 117.1.2 : Si des entrées en plus sont acceptées résultant en des classes Sélect et Amateur de 3 entrées ou plus, les classes seront redivisées comme elles étaient au début.

SHW 117.1.3 : Avant d'afficher le pattern, la direction du concours vérifie les entrées en Sélect et Amateur. Si les classes sont combinées, le pattern doit être le même. S'il y a suffisamment d'entrées pour séparer les classes, différents patterns peuvent être utilisés.

SHW 117.2 : Une catégorie Halter Amateur doit avoir des classes séparées pour un an, 2 ans, 3 ans, 4 ans et plus et une classe de performance Halter AQHA.

SHW 117.2.1 : Un grand champion et un réserve champion doivent être sélectionnés pour chaque sexe ayant 3 entrées ou plus.

SHW 117.3 : La direction du show peut combiner en groupe d'âges : 2 ans et moins et 3 ans et plus avec le consentement unanime des concurrents concernés.

SHW 117.3.1 : Une fois que les groupes d'âge halter sont combinés et que les entrées supplémentaires sont prises, si dans chaque groupe d'âge, ½ point ou plus peut être attribué, les groupes d'âge seront redivisés selon les classes originelles. La classe de performance halter continuera d'être une classe séparée.

SHW 117.3.2 : En halter, un grand champion et un réserve champion doivent être sélectionnés dans chaque sexe ayant 3 ou plus d'entrées.

SHW 117.4 : La direction du show peut proposer une classe Amateur weanling (poulain de l'année) dans chaque sexe.

SHW 118.3 : La direction du show peut proposer une classe Halter youth weanling (poulain de l'année) en juments et hongres.

SHW 119 : Permis – Un show réclamant que les permis ne soient pas utilisés pour raison de sécurité ou d'épuisement doit en demander la permission avant l'approbation du show.

SHW 120 : Inspection/test. Si une direction de show ou l'AFQH veut conduire sa propre inspection, test antidopage ou test pour l'altération chirurgicale (queue, tendon), ils doivent obtenir une autorisation écrite de l'AQHA concernant les instructions pour la procédure et les vétérinaires habilités.

SHW 120.1 : Lors d'un show AQHA, seules les associations nationales ou régionales "l'Europe est la région 11" ou les représentants de la direction du concours, agissant selon les règles de l'AQHA ou au nom de l'AQHA, peuvent faire prélever des spécimens d'une salive, sang ou d'autres substances pour un test antidopage, ou réclamer un paiement pour un test antidopage comme une condition d'inscription.

SHW 120.2 : Pour tous les shows AQHA en Californie, au Canada ou hors Amérique du Nord, la direction du show collectera un droit de \$4 par cheval et par show pour test antidopage (\$5 aux USA).

SHW 120.3 : Ne pas envoyer à l'AQHA ces droits dans un délai de 10 jours (cachet de la poste faisant foi) après le dernier jour du show peut entraîner un refus de l'approbation du concours pour l'année suivante.

SHW 120.4 : La direction du show est exemptée de collecter le droit antidopage ci-dessus si le show en question a lieu dans un pays ou le gouvernement de l'état (pas l'association affiliée).(1) met en œuvre un programme antidopage, (2) collecte un droit antidopage des shows ayant lieu dans ce pays et (3) rapporte les violations des règles antidopages à l'AQHA.

SHW 120.5 : Les droits antidopages appliqués à un show AQHA sont soumis à approbation préalable par AQHA.

SHW 120.6 : La direction du concours transmettra à l'AQHA une information complète, par écrit, concernant un cas de dopage interdit ou de refus d'autorisation de test.

SHW 121 : AVANT PROGRAMME. L'avant programme doit être soumis avec la demande d'approbation.

SHW 121.1 : L'avant programme et formulaires d'inscription doivent être imprimés pour s'assurer de leur uniformité.

SHW 121.2 : L'avant programme doit comprendre :

SHW 121.2.1 : Toute prime en argent offerte et le montant pour chaque place.

SHW 121.2.2 : Toute récompense donnée par la direction d'un show ne peut être ajoutée pendant le show.

SHW 121.2.3 : Une liste des administrateurs et des officiels du show

SHW 121.2.4 : Le planning des classes.

SHW 121.2.5 : L'exacte localisation du show.

SHW 121.2.6 : La date ou les dates du show

SHW 121.2.7 : La date limite des inscriptions

SHW 121.2.8 : La date exacte et le temps de jugement.

SHW 121.3 : Un show n'est pas obligé de distribuer de quelconques primes non gagnées.

SHW 122 : Engagements – Un concurrent n'est pas tenu de s'engager dans une classe particulière ou une division pour pouvoir concourir. S'inscrire dans une classe ou des classes sera au choix du concurrent.

SHW 122.1 : Un show ne peut pas exiger d'un concurrent qu'il s'inscrive ou paie une entrée pour un cheval dans une classe Halter pour que ce cheval puisse concourir dans une classe de performance.

SHW 122.2 : Un show ne peut pas exiger d'un concurrent qu'il s'inscrive ou paie une entrée pour un cheval dans une classe performance pour que ce cheval puisse concourir dans une classe Halter.

SHW 122.3 : Pour qu'un cheval puisse concourir pour un circuit All around, la direction du concours peut à sa discrétion, exiger que ce cheval soit présenté dans une (des) classe(s) spécifiques(s) et/ou des catégories.

SHW 122.4 : Pour qu'un cheval puisse concourir pour un circuit concernant une classe spécifique, la direction du show ne peut pas exiger que ce cheval soit présenté dans une (des) autre(s) classe (s) que cette classe en question.

SHW 123 : Un droit d'entrée peut être appliqué, et si c'est le cas, il doit être uniforme pour tous les concurrents de la classe, être collecté par la direction du show et payé par la partie s'inscrivant, non payé, ni remboursé par un tiers, en particulier un autre concurrent de la classe. Tous les droits d'entrée doivent être les mêmes pour tous les concurrents dans chaque division respectives : Open, Youth, Amateur, level 1 (novice) youth et level 1 (novice) amateur et rookie.

SHW 123.1 : Si un droit d'entrée est demandé, il doit être spécifié sur la demande d'approbation du show.

SHW 123.2 : Toute classe programmée sans droit d'entrée doit être indiquée comme telle dans la demande d'approbation du show.

SHW 123.3 : Aucune modification d'un spécifique droit d'entrée ne sera autorisée après l'approbation, sauf si la modification peut être publiée dans une édition au moins de l'American Quarter Horse Journal avant la date prévue du show. La violation de cette règle causera la disqualification de la classe.

SHW 123.4 : Il est fortement recommandé que les droits d'entrée pour les classes rookie, level 1 (novice) et level 1 (green) soient minimales.

SHW 123.5 : La direction du show peut offrir des tarifs d'entrée réduits pour les amateurs level 1 (novice) ou youth level 1 (novice) qui concourent dans la classe amateur ou youth correspondante.

SHW 123.6 : La direction du concours conservera un enregistrement détaillé écrit ou électronique suffisant pour montrer à l'AQHA sur sa demande que les droits d'entrée de chaque concurrent ont été payés comme exigé ci-dessus. Ces enregistrements seront gardés au moins jusqu'à un an après la date du show. Ne pas assurer et garder cet enregistrement entraînera une non approbation de la classe et le refus des résultats du show ou, si l'enregistrement a déjà eu lieu, l'effacement sur le registre AQHA.

SHW 123.6.1 : Le manquement de la part de la direction du concours de garder un enregistrement tel qu'exigé ci-dessus entraînera la présomption que les droits d'entrée en question n'ont pas été payés selon la règle ci-dessus, avec une enquête sur la direction du show et du concurrent pour prouver le contraire.

SHW 123.7 : Si un cheval correspondant aux paragraphes SHW 904.1 ou SHW 904.5-6 est inscrit dans un show, ses droits d'entrée seront remboursés et il ne sera pas présenté. (*cas de conflit d'intérêt avec le juge*).

SHW 124 : Exaequos : Aucune classe n'est terminée si toutes les places recevant des points ne sont pas départagées.

SHW 124.1 : Si un ou des concurrents exaequos est disqualifié lors du 2^{ème} passage pour départager (runoff), il ne sera pas placé plus bas que la position pour laquelle il a été départagé.

SHW 124.2 : Les concurrents disqualifiés pour le 1^{er} passage ne peuvent pas être départagés pour une place par un 2^{ème} passage même s'il y a moins de 10 différentes entrées dans la classe.

SHW 124.3 : Pour départager les exaequos pour la récompense « All Around », se référer au paragraphe « récompense All Around ».

SHW 125 : Rubans : Pour toutes les classes Amateur, Youth, Rookie/level 1 (novice) Amateur et Rookie/level 1 (novice) Youth classes, les shows AQHA doivent donner des

rubans ou des récompenses jusqu'à la 6^{ème} place. Les rubans suivants sont **recommandés** pour les classes Halter et performance :

1	Bleu	7	Violet
2	Rouge	8	Brun
3	Jaune	9	Gris foncé
4	Blanc	10	Bleu clair
5	Rose	Grand Champion	Violet
6	Vert	Réserve Champion	Violet et Blanc

SHW 126 : Résultats du show. Après la fin du show AQHA, une fois que l'AQHA a reçu les rapports requis de la direction du concours et a certifié que le show a été conduit selon les règles AQHA, les résultats du show et les points deviennent officiels à l'AQHA et sont gardés en mémoire à l'AQHA pendant 2 années calendaires.

SHW 126.1 : Les résultats de tout show AQHA doivent être fournis dans leur totalité. *(y compris les cartes pour toutes les classes même sans entrée signés par le juge et toutes les feuilles de score)*

SHW 126.2 : La direction du show doit fournir une liste renseignée de tous les chevaux inscrits. *(roster)*

SHW 126.3 : Si un cheval est disqualifié, il n'est pas placé quelque soit le nombre de chevaux dans la classe mais compte comme une entrée dans la classe.

SHW 126.4 : Les résultats par ordinateur doivent être utilisés par la direction du show. Un exemplaire peut être obtenu sur demande par l'AQHA. Les shows ne soumettant pas leurs résultats selon un format électronique acceptable ne recevront pas la priorité de la date pour l'année suivante.

SHW 126.5 : concerne uniquement US-Canada.

LES OFFICIELS DU CONCOURS

SHW 127 : Officiels du concours. Est considéré comme Officiel du concours toute personne assurant un rôle de show manager, steward, secrétaire du concours ou de ring steward. Les Officiels du concours, à l'exception du ring steward doivent avoir une adhésion AQHA à jour. Toute personne de bonne réputation qui peut prouver de sa capacité ou expérience peut agir en tant qu'Officiel.

SHW 127.1 : Aucun Officiel ou membre de sa famille immédiate, enfant ou autres relations vivant sous le même toit d'un ou des deux époux, ou toute personne propriétaire ou locataire du lieu du show ne peut influencer un show ayant lieu sur cette propriété, ne peut engager ou présenter un cheval dans un show AQHA Open ou Amateur pour lequel il officie, ni aucune cheval appartenant à une telle personne

ne peut être engagé, ni présenté. Les classes Youth et les Alliances show sont exclus de cette obligation.

SHW 127.2 : Les Youth qui remplissent des devoirs dans la direction du concours ne peuvent pas concourir dans le même concours.

SHW 127.3 : Les attributions d'un Officiel du concours comportent, entre autres (1) contacter et établir le contrat avec les juges, (2) encaisser les engagements ou les droits d'entrée, (3) avoir son nom et ses coordonnées sur la demande d'approbation du concours en tant que membre de l'organisation, dans l'American QH Journal ou dans toute communication ou affiche concernant le concours, (4) avoir la possibilité de diriger le concours, même si son nom n'apparaît pas dans la demande d'approbation du concours.

SHW 128 : Le Show Manager doit :

SHW 128.1 : Être la personne en charge du show du concours, mais ne peut pas être également secrétaire ou ring steward ou servir à n'importe quel autre poste qui pourrait interférer avec son efficacité de manager.

SHW 128.2 : Être âgé d'au moins 18 ans.

SHW 128.3 : Avoir l'autorité pour appliquer les règlements concernant le concours et peut exclure tout cheval ou concurrent du concours avant ou pendant le jugement.

SHW 128.4 : Avoir la juridiction pour préparer et envoyer tous les formulaires d'inscription, les listes et catalogues et assurer les arrivées et départs comme affiché ou programmé.

SHW 128.5 : Être présent sur le lieu du concours pour toute sa durée. S'il s'avérait incapable de remplir cette condition, un autre directeur de concours devra être désigné. Le directeur doit remplir un rapport à l'AQHA à propos de son absence. Le directeur remplaçant doit être présent tout au long du concours et doit remplir les conditions requises pour tenir ce rôle.

SHW 128.6 : S'efforcer à tout moment d'assurer le confort des chevaux, des concurrents, des spectateurs et des Officiels et est responsable du déroulement du concours dans des conditions correctes.

SHW 128.7 : Le directeur est également responsable du traitement correct des chevaux, sur le terrain de concours comme dans les boxes et les aires de détente à tout moment du concours.

SHW 128.8 : Renvoyer le rapport de blessure du bétail (à l'AQHA quand des classes de bétail ont lieu).

SHW 128.9 : Doit recevoir toute plainte écrite ou verbale de la part des concurrents, entraîneurs, propriétaires, participants au concours ou tout membre de l'AQHA concernant des cas de comportement incorrect, cruel ou abusif envers les chevaux ou toute plainte ou incident concernant une violation du règlement et doit transmettre à l'AQHA.

SHW 128.10 : Après avoir informé ou avoir observé un traitement incorrect envers un cheval, il doit enquêter et en informer l'AQHA. La direction du concours

s'efforcera d'obtenir la collaboration de tout juge AQHA sur le terrain ou tout personnel autorisé par l'AQHA si possible. Toute alerte verbale ou écrite effectuée par le Show manager sur un show pour traitement inhumain doit être reporté par écrit à l'AQHA. Si un problème concernant un traitement inhumain envers un cheval était rapporté à l'AQHA sans que le directeur du concours concerné en ait fait le rapport tout en ayant eu connaissance du fait, l'approbation en tant que directeur du concours AQHA pourrait être revue.

SHW 128.11 : Le show manager est susceptible d'une enquête d'une éventuelle amende de \$100 pour chaque ou partie d'heure au-delà des 15 heures pour un show 1jour/1juge. Le concours recevra une amende de \$100 pour chaque heure commencée en plus de cette limite des 15 heures.

SHW 128.12 : Affiche les coordonnées du show manager ou d'une autre personne désignée en cas d'urgence (par ex : professional horseman, show steward).

SHW 129 : La direction du show a le droit de :

SHW 129.1 : Exclure du terrain de concours tout individu montrant une conduite anti sportive et écrira un rapport à l'AQHA concernant la conduite en question.

SHW 129.2 : A le droit d'établir un règlement de l'utilisation des terrains d'évolution concernant le temps alloué à un concurrent pour débiter sa performance, selon le terrain et les conditions. Si une règle est établie, le directeur de concours doit s'assurer qu'elle est appliquée.

SHW 129.3 : Le show manager détermine si une phase éliminatoire est nécessaire, le nombre de phases et le nombre de chevaux à répartir dans chacune. Le show manager détermine la limite raisonnable des entrées si nécessaire suivant les contraintes de temps et de lieu dans un objectif de fournir des conditions égales à tous les concurrents.

SHW 129.4 : Le show manager permet que les noms du concurrent et du cheval soient annoncés pendant chaque classe.

SHW 130 : Secrétaire du concours. Le secrétaire ne peut pas tenir le rôle de manager ou de ring steward sur le même concours AQHA. Le secrétaire est responsable de :

SHW 130.1 : Gérer et enregistrer précisément les entrées et les résultats, y compris vérifier l'éligibilité pour le cavalier et le cheval (validité de documents) et son adhésion.

SHW 130.2 : Garder un exemplaire des résultats pendant un an minimum pour le show et l'AQHA.

SHW 130.3 : Les sommes perçues pour adhésions, les montants en espèces pour l'AQHA doivent être convertis en transfert ou chèque avant d'être envoyés à l'AQHA. *(Il est préférable de régler toute somme par transfert ou par le formulaire à télécharger sur le site www.afqh.org).*

SHW 130.4 : S'assurer que seuls les chevaux enregistrés à l'AQHA peuvent participer au concours AQHA. Le concurrent doit en présenter le certificat

d'enregistrement AQHA du cheval ou la copie des deux faces si elles sont acceptées par le secrétariat.

SHW 130.5 : Vérifier la correction de l'enregistrement de chaque cheval engagé en AQHA par inspection du certificat AQHA. Manquer à cette obligation peut entraîner un refus des approbations futures.

SHW 130.6 : Enregistrer les engagements au nom du propriétaire enregistré, le nom et le numéro complet du cheval avec la désignation "Appendix" suivant son nom pour pouvoir recevoir des points AQHA.

SHW 131 : Ring steward. Un ring steward compétent est obligatoire pour chaque juge et ne peut être aussi show manager ou secrétaire sur le même show. L'adhésion AQHA n'est pas obligatoire. Le ring steward doit :

SHW 131.1 : Un costume western est obligatoire incluant pantalon, chemise à manches longues avec fermeture du col et des bottes western. Le chapeau western est optionnel.

SHW 131.2 : Libérer le juge de la gestion des détails, rassembler la classe rapidement, conserver le programme, éliminer les longs délais entre les classes, gérer le comportement des chevaux et concurrents pendant les épreuves.

SHW 131.3 : Notifier au juge la présence ou l'absence des chevaux.

SHW 131.4 : Vérifier que personne ne monte plus d'un cheval en performance sauf si permis en SHW 400.

SHW 131.5 : Assister le juge, conseiller ou discuter avec le juge des chevaux ou des concurrents.

SHW 131.6 : Ne pas prendre part ou sembler prendre part au jugement.

SHW 131.7 : Quand sa tâche ne l'impose pas, veiller à se positionner pour ne pas interférer dans les déplacements des concurrents ni dans la vision du juge.

SHW 131.8 : Veiller à ce que la piste ne soit pas surpeuplée et en toutes circonstances, s'organiser pour un risque minimum d'accident.

SHW 131.9 : Gère l'activité dans l'arène de concours. Il est le médiateur entre le juge et les concurrents. Le juge demande au ring steward de placer les chevaux selon ses indications. Quand l'arène est petite pour un grand nombre de concurrents, il s'organise pour que tout se déroule bien avant que le juge ne puisse les juger. Il peut demander à un concurrent de sortir pour une question de sécurité.

SHW 131.10 : Peut sortir un concurrent pour conduite antisportive.

SHW 131.11 : Doit connaître les procédures de sélection quand la classe est nombreuse, qu'il est nécessaire d'aligner en plusieurs étapes les concurrents jusqu'à ce que la classe soit prête pour le jugement.

SHW 131.12 : Aligner les classés selon le même ordre 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11.

SHW 132 : Vétérinaire – Au choix de la direction du show.

Tout vétérinaire peut officier. Si plusieurs vétérinaires sont présents, l'un d'eux sera le référent. Les obligations vétérinaires doivent être écrites sur les catalogues et informations d'inscriptions et vérifiées par le directeur du concours et le vétérinaire.

Juge : *Le juge doit être choisi par le show-manager sur la liste publiée par l'AQHA. Sur demande, l'AFQH peut communiquer la liste des juges agréés par l'AQHA, classés par pays de résidence.*

Le juge décide des résultats d'une épreuve et juge les meilleurs chevaux selon les critères de chaque épreuve. Sa carte de jugement reprend les résultats des neuf meilleurs concurrents au maximum. Si le nombre de participants est inférieur à neuf, il juge tous les participants inscrits. Le juge est responsable de l'inscription, sur sa carte de jugement, du nombre de participants ayant participé à l'épreuve. Le juge doit s'assurer de la présence du personnel requis à savoir le ring steward et le responsable à l'entrée de la piste (doorman). Le juge est vêtu proprement avec bottes et chapeau western, cravate, foulard, broche décorative ou ruban au cou, en piste mais également sur le terrain du concours. Il ne doit pas fumer sur la piste. Le juge n'est pas tenu d'expliquer une décision à un concurrent, mais peut le faire.

Le juge pénalise le concurrent dont la tenue vestimentaire n'est pas conforme. À sa discrétion, en fonction des conditions météorologiques, il peut autoriser des ajustements à la tenue vestimentaire.

Le juge doit examiner et vérifier tous les chevaux qui entrent en piste afin de déceler les cas de boiterie. Si la boiterie est évidente, le juge disqualifie sur le champ le concurrent et son cheval.

Un cheval considéré comme dangereux, qui saigne de la bouche ou d'ailleurs, qui boîtie, qui manifeste des signes de cornage, d'emphysème, de toux excessive ou tout simplement considéré comme n'étant pas sain et présentable peut être exclu par le juge.

Le juge doit pénaliser, à sa discrétion, un cheval pour tout mouvement excessif ou exagéré de la queue, ou pour une queue en apparence « morte » qui ne fait que balloter ou pendre entre les jambes, et qui ne montre aucune réponse normale.

SHW 133 : AQHA Stewards. Être désigné AQHA Steward est un privilège, pas un droit accordé par le comité exécutif suivant une procédure, à des individus dont la compétence équine et la personnalité méritent cet honneur. Une conduite en tant qu'AQHA Steward doit être exemplaire et, est sujette à un examen permanent avec un réexamen automatique après 3 ans de nomination. La désignation en tant que steward AQHA est révoquée à tout moment par le comité exécutif avec ou sans cause et avec ou sans notification et audience formelle.

SHW 134 : Les responsabilités d'un steward AQHA comprennent :

SHW 134.1 : Gérer le terrain de concours pour le traitement inhumain et la conduite antisportive.

SHW 134.2 : Répondre aux questions des concurrents concernant le règlement.

SHW 134.3 : Aider les Officiels pour le placement des aires de détente pour le saut et les parcours.

SHW 134.4 : Enquêter pour les plaintes pour les "class filling".

SHW 134.5 : Evaluer les risques potentiels pour le show, par exemple, mauvais sol dans le paddock et interpeler la direction du concours pour l'améliorer.

SHW 134.6 : Attribuer avertissement ou exclusion suivant les règles ou lignes de conduite AQHA.

SHW 134.7 : Remplir dans les temps le rapport de steward et l'évaluation avec l'AQHA et,

SHW 134.8 : Adhérer au code d'éthique des stewards AQHA.

SHW 200 : Date d'effet et abrogation. Ces règles prennent effet le 01/01/2015. Les règles imprimées dans le livre du règlement officiel de l'AQHA doivent être utilisées à tous les shows AQHA, au championnat du monde, au championnat du monde select (+ de 50 ans), au championnat du monde youth, au championnat du nord de "versality ranch horse", au championnat level 1 (novice) et au championnat régional (Europe = région 11).

SHW 201 : Informations générales.

SHW 201.1 : Les règles supplémentaires pour les championnats du monde peuvent être consultées dans les livres de règlements correspondants ou en ligne sur AQHA.com.

SHW 201.2 : Tout paiement requis doit être payé dans les temps et payé en monnaie US seulement : P.O Box 200, Amarillon, Texas 79168. Pour les recommandés et chronopost : 1600 Quarter Horse Drive, Amarillo, Texas 79104. Tel 806.376.4811.

SHW 201.3 : Par le paiement du montant de l'adhésion à l'AQHA, un individu reconnaît que l'adhésion à l'AQHA est volontaire et acceptée d'être soumis aux termes et conditions exposées dans ce livre de règlement.

SHW 201.4 : Un formulaire obligatoire doit être correctement rempli entièrement et la signature vaut demande.

SHW 201.5 : Les membres AQHA ou AQHYA peuvent être sanctionnés, suspendus, assujettis à une amende et/ou exclus de l'AQHA ou de l'AQHYA et un non membre peut se voir refuser les avantages AQHA pour des pratiques frauduleuses comme décrites dans le chapitre violations de ce règlement.

SHW 201.6 : Les concurrents sont supposés se conformer à toutes les règles des classes de leur entrée dans le terrain de concours jusqu'à leur sortie.

SHW 202 : Les shows AQHA offrent une variété de classes (anglaises, halter, western) et niveaux de compétition incluant Rookie (tout débutant) level 1 (novice/green) (cavalier moyen/cheval débutant), level 2 (intermediate/progressive) ou level 3 (open) = (ouvert à tous, compris comme le meilleur niveau. Se référer à "types de shows".

SHW 205 : Protection des chevaux : Chaque American Quarter Horse doit à tout instant être traité humainement et dignement avec respect et compassion. Ce rejet de tout traitement inhumain s'applique aux membres et non membres AQHA.

SHW 205.1 : Les membres AQHA peuvent être tenus responsables pour les actes de leurs entraîneurs, agents, représentants et/ou employés. En cas de violation de cette règle, un individu peut être sanctionné, suspendu, devoir une amende, perdre ses privilèges AQHA, être disqualifié, exclu du terrain de concours, et/ou de l'AQHA.

SHW 205.2 : Le standard du jugement de la conduite ou du traitement du cheval est celui qu'une personne raisonnable, informée et expérimentée accepte généralement pour les soins aux chevaux les procédures d'entraînement et de présentation ou les standards vétérinaires détermineraient comme étant cruel, abusif ou inhumain.

SHW 205.3 : Se référer au chapitre « violations de ce règlement pour les règles explicites de la bienveillance de l'animal ».

SHW 210 : Décharge de responsabilité pour la sécurité des participants au show.

SHW 210.1 : La direction du show est responsable des conditions du show incluant entre autres, le terrain, la détente, et les écuries, le comportement et la compétence des employés du show ou autres représentants, l'implantation des activités du show et des animations) et tous les autres aspects du show.

SHW 210.2 : L'AQHA n'assume pas et n'accepte pas le devoir ou la responsabilité de la sécurité pour tout show en ce qui concerne les participants ou tout autre tiers, les chevaux ou autre propriété.

SHW 210.3 : Pour pouvoir participer à un show ou événement AQHA, chaque propriétaire de AQHA, concurrent, entraîneur et participant assume le risque de la participation et décharge l'AQHA, ses administrateurs, ses directeurs, représentants et employés de tout lien, n'importe quand et n'importe comment comme toute blessure personnelle ou dommage à des biens résultant de la participation à un événement géré par le show ou ayant lieu sur le terrain de concours.

SHW 210.4 : Sans assumer le devoir de chercher la possibilité d'un handicap physique ou mental des concurrents, si la présence d'un handicap physique pour un concurrent arrive à la connaissance de l'AQHA, l'individu peut se voir refuser le privilège de participer à des concours AQHA jusqu'à ce qu'il ou elle fournisse à l'AQHA des informations suffisantes et concluantes permettant d'établir sa capacité à participer, sans risque significatif de santé ou sécurité pour lui-même et/ou les autres concurrents de la classe dans laquelle il/elle désire participer. A la discrétion de l'AQHA, l'individu peut être autorisé à utiliser un équipement spécialisé pour permettre de participer avec sécurité dans les événements AQHA.

SHW 215 : Conditions de participation. Toutes les classes AQHA doivent être ouvertes à tout propriétaire de QH qui correspond aux conditions d'âge, de propriété et d'éligibilité. L'adhésion à l'AQHA ou à l'AQHYA est la seule adhésion obligatoire.

SHW 215.1 : Chaque personne concourant dans une classe AQHA doit posséder ou une carte d'adhésion individuelle AQHA ou AQHYA ou une carte d'adhérent AQHA avec le statut amateur enregistré à son seul nom ou doit compléter une demande d'adhésion et la payer sur le concours. Laquelle adhésion sera soumise avec la liste des participants au show (roster). Le concurrent doit remplir précisément les formulaires d'inscription et assume la responsabilité de ses erreurs.

SHW 215.2 : La direction du show doit examiner la carte de membre (ou sa photocopie) à chaque show dans lequel le concurrent participe. Si le concurrent est membre mais ne peut pas produire sa carte (ou sa photocopie) au show, un formulaire de remplacement devra être rempli et une nouvelle adhésion achetée au concours avant de participer aux classes. Ce paiement n'est pas remboursable.

SHW 215.2.1 : Pour permettre la qualification de la direction du concours pour une aide financière d'un état, d'une province ou un pays dans lequel un show AQHA a lieu, si cet état, province, ou pays interdit l'exclusion de non membres s'ils sont qualifiés d'une autre manière, un non membre peut entrer dans une division Open ou Youth, par le paiement d'un droit de non membre égal au droit d'adhésion pour un membre. Le paiement de ce droit permettra au non membre d'accéder à cet événement, show ou circuit de shows spécifique. En participant en tant que non membre, l'individu accepte les règles AQHA.

SHW 215.4 : Chaque membre propriétaire de cheval ou autres impliqués dans la participation dans des événements AQHA est responsable de déterminer l'éligibilité de la personne présentant son cheval en contactant l'AQHA concernant la liste en cours des personnes suspendues ou sanctionnées avant d'autoriser une telle participation.

SHW 215.5 : Chaque étalon, jument ou hongre d'un an ou plus doit posséder un certificat d'enregistrement AQHA (CR) pour concourir en classe Halter AQHA.

SHW 215.6 : Seuls les étalons, juments, bréhaignes, juments non poulinières et les hongres âgés de 2 ans et plus, possédant un certificat d'enregistrement AQHA peuvent concourir dans des classes performance ou des compétitions.

SHW 215.7 : Un cheval de 2 ans ne peut pas être présenté dans une classe de performance avant le 1^{er} juillet de son année de 2 ans, sauf pour les 1 ans qui peuvent concourir et gagner des points en classe de showmanship.

SHW 215.8 : Les hongres qui sont notés étalons dans la liste AQHA au moment de l'enregistrement des résultats du show seront disqualifiés.

« Une déclaration de castration peut être faite auprès du secrétariat des shows qui appliquera la mention « GELDINGS sur le certificate of registration » AQHA et déclarera la castration à l'AQHA avec les résultats du show.

SHW 215.9 : Les poulains de l'année peuvent être présentés sans le certificat d'enregistrement mais doivent être présentés en tant que "non nommés" » *unknowned* » et doivent être éligibles à l'enregistrement à l'AQHA. Que ce soit avant ou après que la demande d'enregistrement soit remplie, si l'AQHA

détermine que ce poulain de l'année est inéligible ou éligible seulement s'il remplit certaines conditions, ce poulain ne participera plus à des shows AQHA ou, si l'enregistrement est conditionnel, il ne participera pas à d'autres shows AQHA tant que ces conditions ne seront pas remplies.

SHW 215.10 : Les étalons ne seront pas présentés en rookie – level 1 (novice) amateur ou novice youth ou youth ou tout autre classe youth sauf pour les 14-18 résidant au Mexique, ou Amérique centrale ou du Sud qui peuvent présenter des étalons dans des classes performance youth ayant lieu au Mexique, en Amérique centrale ou du Sud.

SHW 220 : Obligations de propriété pour Amateur et Youth. En plus des conditions de participation, éligibilité amateur et/ou youth, tout cheval présenté dans les divisions youth et amateur doit être la propriété du concurrent ou de sa famille immédiate.

SHW 220.1 : Famille immédiate : inclus = épouse, enfant, belle fille, beau fils, parents, grands-parents, beaux parents, beaux grands-parents , sibling grands-parents, petits-enfants, etc..

SHW 220.2 : La propriété signifie, en plus d'autres méthodes légales, accéder à la propriété, en toute bonne foi selon le marché réel de la valeur des chevaux. Par exemple, un paiement de \$5 pour un cheval de niveau du championnat du monde ne correspond pas aux conditions d'une propriété adéquate pour concourir en classe amateur ou youth. La relation entre l'amateur ou le youth et le propriétaire doivent être mise en évidence par la fourniture d'un document légal (par ex : copie de mariage ou extrait de naissance) envoyée au département des shows de l'AQHA. La propriété sera mise en évidence par l'enregistrement AQHA et le certificat AQHA d'un tel cheval doit montrer que telle personne est le propriétaire par l'accord de l'AQHA au moment où le cheval est entré dans un show ou une classe youth ou amateur.

SHW 225 : Conditions Amateur. La demande d'une adhésion amateur doit être réelle et correcte dans chaque détail. Un document erroné pourra entraîner une action disciplinaire selon les procédures AQHA (cf violations) ce qui inclus, suspension, amende et/ou expulsion de la qualité de membre. En plus des conditions d'adhésion, les règles suivantes s'appliquent : Un amateur doit :

SHW 225.1 : Être âgé de 19 ans ou plus avant le 1^{er} janvier de l'année de la demande et ne plus être autorisé à concourir dans les classes youth.

SHW 225.2 : Peut concourir en classe Sélect amateur quand il/elle atteint l'âge de 50 ans.

SHW 225.3 : Pendant les 3 ans de la date du dernier incident qui l'a rendu inéligible avant la demande d'adhésion amateur, un amateur ne peut pas avoir :

SHW 225.3.1 : Présenté en show, jugé, entraîné ou assisté dans l'entraînement d'un cheval (qu'il soit ou non AQHA) contre rémunération, argent ou autre, directement ou indirectement. Le paiement des droits d'entrée et/ou des dépenses par toute personne autre que l'amateur, la

famille immédiate de l'amateur (comme défini plus haut) ou une équipe amateur nationale. (démonstrations en équipe, exhibition ou compétition internationale seulement) sera considéré comme une rémunération. **SHW**

225.3.2 : Avoir enseigné contre rémunération directe ou indirecte, pécuniaire ou autre, les activités suivantes, que ce soit avec un 1 QH ou pas – l'équitation, d'attelage, l'entraînement ou la présentation d'un cheval en concours.

SHW 225.3.3 : Avoir concouru, entraîné ou participé à l'entraînement d'un cheval (QH ou non) pour lequel un membre de sa famille immédiate a accepté une rémunération en argent ou autre compensation directement ou indirectement.

SHW 225.3.4 : Etre juge AQHA ou d'une autre organisation équine.

SHW 225.3.5 : Etre membre de l'AQHA Professional Horsemen Association.

SHW 225.3.6 : Etre membre d'une des associations suivantes : - Professional Rodéo Cowboys Association – Women Professional Rodéos Association (seulement Barrel race) ou International Professional Rodéo Association pour les disciplines correspondantes.

SHW 225.4 : Sans lien avec le SHW 225.3.3 ci-dessus. Etre reconnu instructeur en équithérapie, La PATH ou une autre organisation similaire reconnue par l'AQHA permet le statut Amateur. Pour ce faire, l'instructeur doit uniquement enseigner à des élèves de ces associations ou sur prescription médicale. Tout amateur désirant utiliser cette possibilité doit demander cette approbation par le département amateur de l'AQHA avant de concourir.

SHW 225.5 : Sans lien avec le SHW 225.3.4 ci-dessus. Un individu âgé de 65 ans minimum, juge AQHA ou d'une autre association équine mais n'a pas jugé pendant les 12 mois précédents, peut obtenir le statut Amateur immédiatement s'il remplit les autres conditions et a abandonné son statut de juge.

SHW 225.6 : Idem 225-5 pour Professional Horsemen.

SHW 225.7 : Un Amateur pouvant être Sélect Amateur et ayant reçu une Gold Card d'une association peut continuer à concourir en Sélect Amateur s'il n'a pas utilisé sa Gold Card.

SHW 226 : Pour obtenir un statut Amateur, le candidat et/ou le membre de sa famille propriétaire du cheval monté en compétition Amateur, s'engage à fournir à l'AQHA selon la demande, documents et preuves concernant la propriété du cheval. Ne pas fournir les documents demandés peut conduire à la suppression du statut Amateur et être susceptible de sanctions par le bureau exécutif selon les règles de l'AQHA.

SHW 227: Pour pouvoir recevoir un statut Amateur, un individu doit attendre un délai de 3 ans après la date du dernier incident rendant impossible l'approbation de ce statut. La violation de cette règle peut entraîner des sanctions plus sévères qu'une telle période d'attente.

SHW 228: Si un propriétaire (1) loue un cheval uniquement pour l'élevage et (2) garde pour lui seul le droit de concourir avec ce cheval, ce propriétaire peut le présenter en Open ou Amateur classes AQHA.

SHW 229: En cas de révocation de statut Amateur en raison d'inéligibilité, tous les points Amateur depuis la violation de la règle de statut Amateur sont annulés.

SHW 230: Permis Amateur : Un cavalier Amateur peut monter un cheval appartenant à d'autres que sa proche famille dans toutes les divisions Open performance pour lesquelles ils ont reçu une exemption de l'AQHA sans pénalité, à condition que l'Amateur paie tous les droits d'entrée et les frais en relation avec le show. Après accord écrit de l'AQHA, l'Amateur aura cette possibilité pendant 2 shows AQHA maximum. L'Amateur demandant cette exemption doit soumettre au département des shows de l'AQHA les noms et dates exactes des 2 concours ainsi que le nom du cheval et son numéro AQHA.

SHW 230.1: Un seul permis sera octroyé pour un cavalier pour un cheval donné et aucun point AQHA ne sera attribué.

SHW 230.2 : La direction du concours ne permettra pas la participation d'un cheval avec un Amateur ne respectant pas les conditions de propriété dans la division Open sans ce permis de propriété, sous peine de révocation du statut Amateur et/ou d'autres sanctions.

SHW 232 : YOUTH : Pour obtenir un statut Youth, le candidat et/ou le membre de sa famille propriétaire du cheval monté en compétition Youth, s'engage à fournir à l'AQHA selon la demande, documents et preuves concernant la propriété du cheval. Ne pas fournir les documents demandés peut conduire à la suppression du statut Youth et être susceptible de sanctions par le bureau exécutif selon les règles de l'AQHA.

SHW 236 : Bien qu'un Youth puisse monter un cheval sans condition de propriété en division Open, ceci peut être contraire aux conditions d'obtention du statut Amateur (délai de 3 ans).

SHW 240 : Location d'un cheval en Youth et Amateur. Les Amateurs et les Youth peuvent louer un cheval sous les conditions suivantes.

SHW 240.1: Le formulaire de location doit être reçu et enregistré à l'AQHA avant la participation au show.

SHW 240.2 : Le locataire doit être en charge des dépenses concernant le cheval : voyage, nourriture, maréchalerie et vétérinaire de routine.

SHW 240.3: Pendant la durée de la location, seul le locataire et sa famille proche peut concourir avec le cheval. L'entraîneur ou toute personne habilitée peut présenter le cheval mais seulement en division Open.

SHW 240.4 : La durée minimum de location est d'un an et le locataire doit être un individu. Si la location s'achève avant le terme annuel, le cheval pourra être

présenté seulement en division Open jusqu'à la fin de l'année de location. Cette règle ne s'applique pas aux chevaux loués pour le championnat du monde AQHA.

SHW 240.5 : Un seul contrat de location à la fois par cheval sera permis.

SHW 240.6 : Un contrat de location n'autorise pas le locataire ou son agent à signer des documents d'élevage, report de saillies, transferts de propriété ou demande d'enregistrement pour le cheval.

SHW 240.7 : Aucun changement de propriété ne sera enregistré pendant le contrat de location.

SHW 240.8 : Si un locataire qualifie un cheval et veut participer au championnat du monde AQHA, un contrat de location doit être en cours (a) à l'engagement au championnat et (b) pendant la participation au championnat. Si le contrat expire avant, un nouveau contrat devra être produit.

SHW 245 : LEVEL 1 (Niveau 1) Statut Novice. Toute personne concourant en classes Level 1 (Novice) Amateur ou Level 1 (Youth) doit posséder une carte Amateur ou Youth.

SHW 245.1 : Les points nécessaires pour le Level 1 seront établis tous les 3 ans pour chaque classe. Ils sont basés sur la moyenne cumulée de tous les concurrents de ce niveau, par classe, pendant les 3 immédiates dernières années – la limite sera plus de 25 points ou 90/100 – Ces données seront diffusées sur " aqha.com/leveling ".

SHW 245.2 : Les points gagnés en Level 1 (Novice) sont enregistrés pour le concurrent, pas pour le cheval.

SHW 245.3 : Pour déterminer le niveau dans une classe particulière, un individu/ou un cheval ne doit pas excéder les points décrits en SHW 245.1 pour cette classe. En plus, au moment de la demande de statut Novice-Level 1, un individu ne peut pas avoir obtenu des classements suivants dans cette classe pour une organisation ou association de + de 7 500 membres (dont AQHA) – placé dans les 10 premiers dans un championnat du monde AQHA dans cette classe – Été placé 1^{er} ou 2^{ème} à un championnat national dans une organisation ou association de + de 7 500 membres, dans cette classe – Gagné au championnat du monde Novice (Level) AQHA dans cette classe – Été placé 1^{er} ou 2^{ème} au championnat d'Europe ou d'Allemagne que cette classe soit ou non AQHA – Gagné un total de \$5 000 en argent ou prix dans n'importe quelle organisation ou association équestre. Si un concurrent gagne une classe en championnat (level 1) novice, il peut continuer à concourir dans cette classe en level 1 (novice) sauf aux futurs championnats level 1(novice). Si un concurrent n'a pas été concerné par un des cas ci-dessus mais a gagné un nombre de points supérieur au niveau Novice, il ne pourra retourner à ce niveau Level 1 (Novice) dans cette classe pendant 10 ans et qu'il répond aux autres conditions du SHW 245-3.

SHW 245.4 : Une fois qu'un concurrent a obtenu un statut, il le conserve pour l'année entière.

SHW 245.5 : Aucun juge officiel ou entraîneur en niveau Level 1 (Novice).

SHW 245.6 : Les points gagnés en Novice ne comptent pas pour les récompenses Amateur et Youth ou pour la qualification à un championnat du monde.

SHW 245.7 : Les candidats doivent vérifier s'ils ont le statut conforme à la classe. Ils peuvent contacter l'AQHA concernant les points enregistrés pour les classes Halter et Performance.

SHW 245.8 : Un concurrent Level 1 (Novice) peut participer avec un cheval sans condition de propriété mais seulement dans la classe Level 1 (Novice) sans l'utilisation d'un permis. Le propriétaire garde la possibilité de participer avec ce même cheval dans n'importe quelle autre classe. Ceci n'est pas permis dans le circuit TOP 10 shows (si le show accepte les permis) un Amateur Novice ou Youth Novice peut demander jusqu'à 10 permis ce qui lui permet de monter un cheval sans condition de propriété par show. Avec ou sans permis, les points gagnés en niveau Novice comptent pour le total par classe pour l'obtention du statut Novice ultérieur. Les demandes de permis peuvent être faites avant le show par un formulaire et acceptée ou pas par l'AQHA. Avec ou sans permis, toutes les autres règles de statut Novice s'appliquent. Le demandeur doit être adhérent Amateur ou Youth.

SHW 245.9 : Un Youth désirant présenter en classe Novice un cheval appartenant ou loué à une école ou une université doit présenter les conditions suivantes :

SHW 245.9.1 : Etre membre AQHA Amateur ou AQHYA avant les shows.

SHW 245.9.2 : Une demande doit être faite et acceptée au préalable à l'AQHA qui enverra un courrier au demandeur. Ce courrier sera présenté au secrétariat du show.

SHW 245.9.3 : Les informations suivantes accompagneront la demande :

- Attestation de 12 crédits d'heures/semestre
- Signature du coach ou instructeur de l'école ou université
- Liste des chevaux concernés
- Copie de l'identité de l'étudiant.

SHW 245.9.4 : Les semestres sont du 1 janvier – 30 juin et du 1^{er} juillet au 31 décembre de l'année en cours.

SHW 250 : Les niveaux en division Youth Amateur et Open. En Youth et Amateur, les divisions sont basées sur le " record " du concurrent. En Open, sauf pour les classes bétail et halter, les divisions sont basées sur le " record " du cheval. En Open bétail et halter, les divisions sont basées sur le record du concurrent. Le statut rookie pour un cheval et un individu est basé sur le total des points gagnés (lifetime) par classe. Le niveau 1 Open (ex " green ") est basé sur le total des points et l'argent gagné par classe. Pour tous les autres niveaux, le statut du cheval ou de l'individu est calculé sur des périodes de 3 ans cumulatives allant du 1^{er} novembre au 31 octobre pour déterminer le statut pour l'année suivante.

SHW 250.1 : Les classes qui prennent en compte la performance du concurrent sont 1) Amateur, 2) Youth, 3) Seulement halter et bétail en Open.

SHW 250.2 : Les classes qui prennent en compte la performance du cheval sont les classes Open sauf pour halter et bétail.

SHW 250.3 : Le concurrent doit préciser dans quel niveau il s'engage – Sinon il sera automatiquement placé en niveau 3 (Open).

SHW 251 : Le statut est obtenu au 1^{er} janvier de chaque année et est valable pour l'année entière quelque soit le nombre de points gagnés dans l'année.

SHW 251.1 : Un cheval ou un concurrent peuvent participer dans un niveau supérieur, jamais dans un niveau inférieur à son statut.

SHW 251.2 : Un cheval qui sort des points du niveau 1 peut continuer dans ce niveau jusqu'à la fin de l'année calendaire. Mais après il ne pourra plus retourner dans ce niveau 1.

SHW 251.3 à SHW 251.9 : non applicable en Europe

L'AFQH propose pour le Challenge, le Championnat les classes Rookies Amateur et Rookie Youth sont proposées pour que les débutants puissent concourir entre eux. L'AFQH encourage les organisateurs en France à faire de -même,

SHW 252 : ROOKIE : Le statut Rookie est basé sur les résultats du concurrent et du cheval depuis leur début en compétition.

SHW 252.1 : Pour le statut Rookie, un cheval ou un concurrent doit avoir gagné moins de 10 points dans cette classe. Le statut est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre.

SHW 252.2 : Aucune condition de propriété entre le cheval et le concurrent en classes Rookie. Le cheval peut participer avec plusieurs concurrents différents, y compris le propriétaire dans un même concours. Un cheval ne participe qu'une seule fois par classe.

SHW 252.3 : Les classes Rookie peuvent être séparées ou couplées avec la même classe Novice. Un concurrent peut participer aux 2 classes si son statut le permet.

SHW 252.4 : Les classes halter Rookies sont toujours " All Ages ". Elles ne peuvent être groupées avec un autre niveau. Elles ne comptent pas pour des titres de Réserve et Grand champion halter

SHW 255 : Comportement du concurrent.

SHW 255.1 : Toute plainte concernant un concurrent AQHA sera écrite, signée par le plaignant, contiendra les faits motivant la plainte et sera reçue par l'AQHA dans un délai raisonnable après les faits. En déposant cette plainte, le plaignant accepte de se présenter à une éventuelle audience au siège de l'AQHA – AMARILLO – TEXAS, ou directement auprès d'un Vice-président exécutif.

SHW 255.2 : Un concurrent ne contactera ou ne tentera pas de contacter le juge susceptible de juger des chevaux de ce show. En plus, un concurrent ne parle pas au juge avant la fin du jugement sans la présence du ring steward.

SHW 255.3 : Aucun concurrent ne rencontrera le juge la veille ou le jour du show.

SHW 255.4 : Un juge AQHA doit être traité avec courtoisie " coopération " et respect. Personne, qu'il soit concurrent, propriétaire ou autre, ne sera incorrect

envers (elle) lui, concernant ses obligations de jugement ou ce qui en résulte. Que cette inconduite se passe pendant le show, dans ou or du terrain de concours.

CALCUL DES POINTS AQHA

SHW 260 : Les points sont attribués pour tous les chevaux de 2 ans et plus inscrits et présentés en show AQHA et pour les chevaux de 1 an (yearling) inscrits et présentés dans les classes halter et showmanship correspondante suivant le tableau.

SHW 260.1 : Toutes les classes AQHA doivent rassembler les minimums obligatoires pour attribuer des points.

SHW 260.2 : Dans toute classe performance les points sont basés sur le total des chevaux en règle, réellement présentés dans cette classe, sans tenir compte des éliminations.

SHW 260.3 : Une classe de moins de 3 chevaux ne reçoit jamais de points, mais elle doit être jugée.

SHW 260.4: Les points reçus en Amateur et Youth sont notés comme tels et ne comptent pas pour d'autre reconnaissance, registre ou titre AQHA.

SHW 260.5: Les points gagnés en Rookie Level 1 (Novice-Green) ne comptent pas pour la qualification au championnat du monde ou le paiement de l'incentive fund.

SHW 260.6 : Les points gagnés en Level 2 et 3 comptent pour la qualification au championnat du monde AQHA.

SHW 260.7: Les points gagnés en Amateur et Open Level 2 et 3 comptent pour le paiement de l'incentive fund.

SHW 260.8: Les points pour les divisions Amateur et Youth sont totalisés par couple cavalier/cheval et comptent pour toute récompense dans ces divisions aussi longtemps que les individus satisfont aux critères correspondants. Si un cheval est vendu, un nouveau commence avec le nouveau concurrent, sauf si le cheval est acheté à nouveau par le 1^{er} vendeur. Dans ce cas, le compte initial des points reprend pour le couple.

SHW 260.9 : HALTER — Le Grand champion des divisions par sexe au moins 3 entrées reçoit ½ point de plus que tous les autres partants d'un an et plus. Pour les divisions de sexe de 5 entrées minimum, le Grand champion reçoit 1 point de plus que tous les autres partants d'un an et plus excepté le Réserve champion. Si nécessaire, des points en plus seront ajoutés aux points du Grand champion gagnés dans sa classe d'âge. L'AQHA notera le titre de Grand champion dans le " record " du cheval seulement si un minimum de 3 chevaux ont participé dans les classes halter du même sexe. Par exemple : Si le Grand champion reçoit 3 points car il est 1^{er} de sa classe et que le gagnant d'une autre classe reçoit aussi 3 points, le Grand champion recevra un point de plus - Ainsi il aura 1 point de plus que tout autre cheval de même sexe.

SHW 260.9.1: Si le Grand champion étalon a reçu 3 points en tant que 1^{er} de sa classe et qu'aucun autre étalon ne reçoit plus de 2 points dans sa propre classe, aucun point supplémentaire ne sera attribué au Grand champion étalon.

SHW 260.9.2 : Le Réserve champion de chaque sexe rassemblant 3 ou 4 partants recevra autant de points que tout autre cheval d'un an et plus de même sexe, excepté le Grand champion. Le Réserve champion de chaque sexe rassemblant au moins 5 partants, recevra ½ point de plus que tout autre cheval d'un an et plus de même sexe, excepté le grand champion.

SHW 260.9.3 : Si le Réserve champion reçoit 2 points dans sa propre classe et qu'aucun autre étalon (sauf le Grand champion) ne reçoit plus d'1 ½ point, aucun point supplémentaire ne sera attribué au Réserve champion.

SHW 261 : TABLEAU DE REPARTITION DES POINTS AQHA

No d'entrées dans la classe	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
3-4	½									
5-9	1	½								
10-14	2	1	½							
15-19	3	2	1	½						
20-24	4	3	2	1	½					
25-29	5	4	3	2	1	½				
30-34	6	5	4	3	2	1	½			
35-39	7	6	5	4	3	2	1	½		
40-44	8	7	6	5	4	3	2	1	½	
45 et +	9	8	7	6	5	4	3	2	1	1/2